



SERVICE PUBLIC LOCAL : CHALEUR

BUDGET 2025 PRESENTATION

VUE D'ENSEMBLE : ETAT A1

A la page 4 du document annexé au projet de délibération, apparaissent les grandes masses équilibrées du budget.

		DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	CREDITS PROPOSES	256 204,51 €	168 670 €
	REPORT DE RESULTATS		+ 87 534,51 €
	TOTAL	256 204,51 €	256 204,51 €

En fonctionnement, sont prévus 256 204,51 € en dépenses et recettes. Ce budget proposé est en augmentation de 20, 29 % (+ 43 211, 29€) par rapport au budget primitif de l'an dernier. Cette évolution est liée notamment au report de résultats 2024 qui augmente de 42 541,29 € par rapport au report de 2023.

		DEPENSES	RECETTES
D'INVESTISSEMENT	CREDITS PROPOSES	5 153 878, 61 €	5 208 101,49 €
	RESTES A REALISER	10 637, 50 €	121 697,40 €
	REPORT DE RESULTATS	165 282,78 €	
	TOTAL	5 329 798,89 €	5 329 798,89 €

En investissement, sont prévus 5 329 798,89 € de recettes et dépenses, compte tenu du programme validé lors du débat d'orientations budgétaires de la 2^{ème} extension du réseau de chaleur et du report du déficit antérieur.

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET TOTAL	5 586 003,40 €	5 586 003,40 €

Le budget global est équilibré à 5 586 003,40 €.

BALANCE GENERALE DU BUDGET

La section de fonctionnement

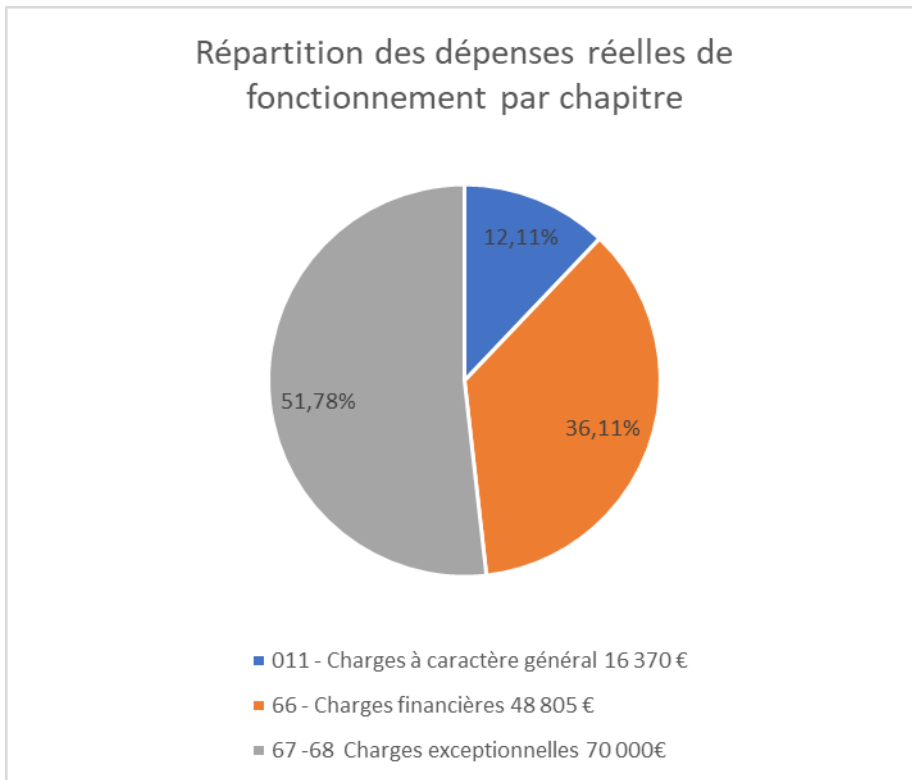
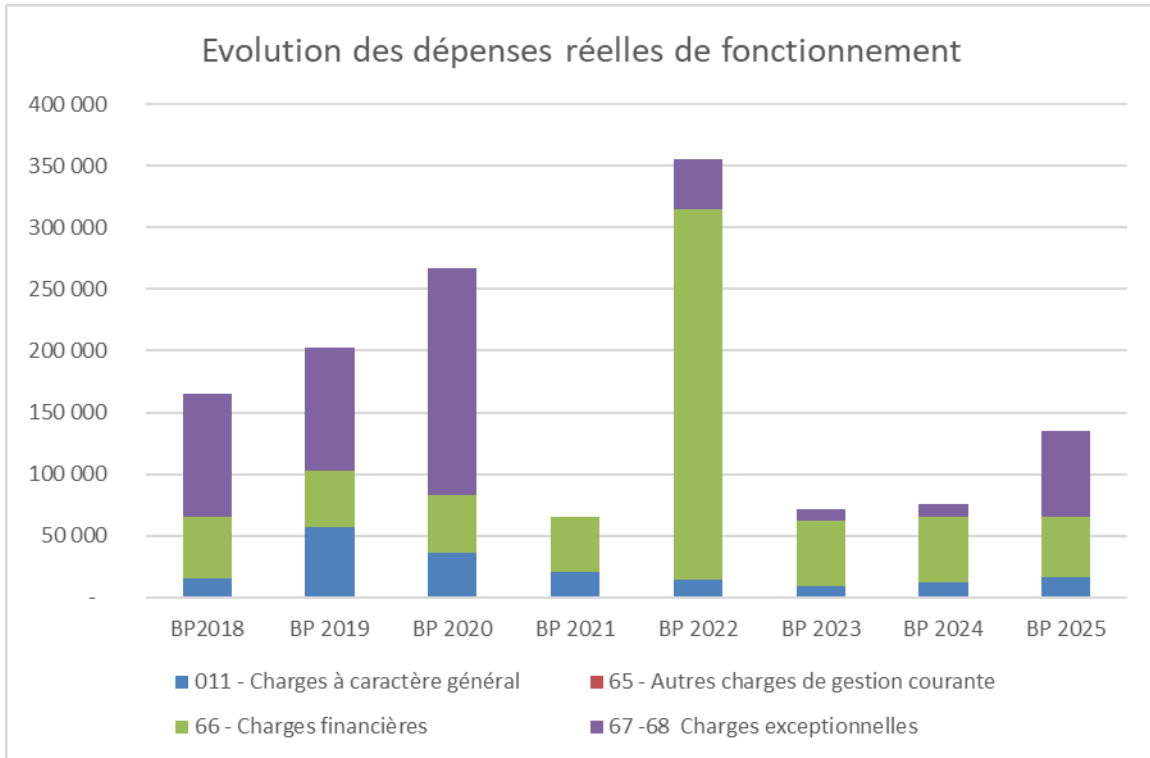
Les dépenses réelles

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variations 2024/2025
011 - Charges à caractère général	57 311	35 673	20 623	14 740	9 350	12 056	16 370	35,79%
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-	20		
66 - Charges financières	45 376	47 337	45 001	299 973	52 506	53 321	48 805	-8,47%
67 -68 Charges exceptionnelles	100 000	183 691	-	41 074	9 769	9 769	70 000	616,52%
022 - Dépenses imprévues	1 000	1 000	-	-	-			
TOTAL	203 687	267 700	65 625	355 788	71 626	75 166	135 175	79,84%

Observations sur les dépenses réelles :

La comparaison est faite par rapport au budget primitif 2024 tel qu'il a été voté l'an dernier, hors décision modificative qui a pu être prise par la suite.

- **Charges à caractère général (011) : 16 370 €** ; le prévisionnel est en hausse compte tenu des besoins.
- au compte 6161, multirisques, aucun crédit n'est prévu, puisque lors du renouvellement du marché d'assurances en 2021, il a été décidé de ne pas prendre d'assurance responsabilité civile atteinte à l'environnement compte tenu que le fermier Dalkia est assuré pour ce risque.
- au compte 6226, honoraires sont prévus les crédits (13 000 €) pour le suivi courant du contrat de délégation par l'entreprise ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT, ainsi que des crédits pour l'accompagnement à la rédaction de l'avenant n°9 d'avenant au contrat de délégation.
- sont prévus des crédits au compte 6227 (3 000€) pour des frais d'acte et de contentieux si besoin.
- **Les charges financières (66) : 48 805,30 €** ; à ce chapitre sont imputés les intérêts des emprunts réalisés d'un montant de 49 156, 18 €, les opérations liées aux intérêts courus non échus (intérêts correspondant à la période n+1 par rapport à l'exercice en cours, qui sont ensuite rattrapés) viennent diminuer le montant des crédits de 350, 88€.
- **Charges exceptionnelles (67)** : habituellement, sur ce chapitre, est prévu au compte 672 reversement de l'excédent, le remboursement de l'avance communale, si les disponibilités financières du budget chaleur le permettent en fin d'exercice. A ce jour, il reste 170 000 € à rembourser au budget principal de la commune. Cette année, les crédits pour le remboursement peuvent être de 70 000 €.
- **Dépenses imprévues (022)** : il n'est pas proposé de crédits, puisque lors des exercices antérieurs, ils n'ont pas été utilisés. Pour mémoire, cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements de ce chapitre aux autres chapitres à l'intérieur de la section, en cas d'insuffisance de crédits prévus sur ces chapitres. Dès la première séance qui suit l'ordonnancement de la dépense, l'exécutif doit en rendre compte au conseil municipal.



Les dépenses d'ordre

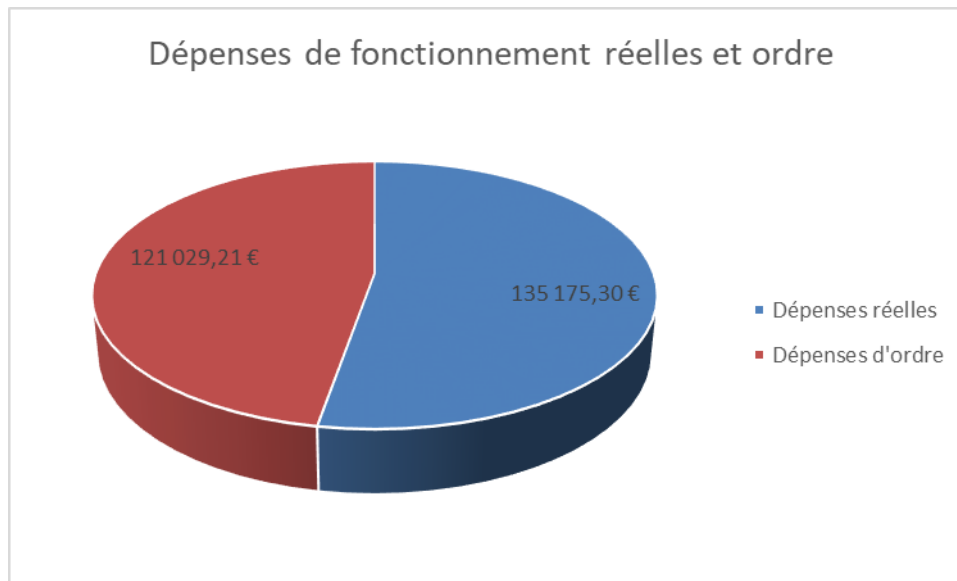
Elles s'élèvent à 121 029,21 €.

Le montant de 9 719, 43 € imputé au chapitre 042 correspond à une année de l'étalement sur 25 ans des indemnités de remboursement anticipé des 3 emprunts contractés auprès de la

Banque des Territoires. Cette dépense s'équilibre avec une recette d'ordre d'investissement imputée au chapitre 040.

Un virement à la section d'investissement de 111 309,78 € prévu à l'article 023 permet d'équilibrer les sections.

Les opérations d'ordre constituent l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion et dont le budget chaleur pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.



Les recettes

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Proposition BP 2025	Variation 24/25
74 - Dotations, subventions et participations				-	-			
75 - Autres produits de gestion courante	142 000	133 000	147 000	150 000	156 558	168 000	168 670	0,40%
77 - Produits exceptionnels			-	20 000				
TOTAL	142 000	133 000	147 000	170 000	156 558	168 000	168 670	0,40%

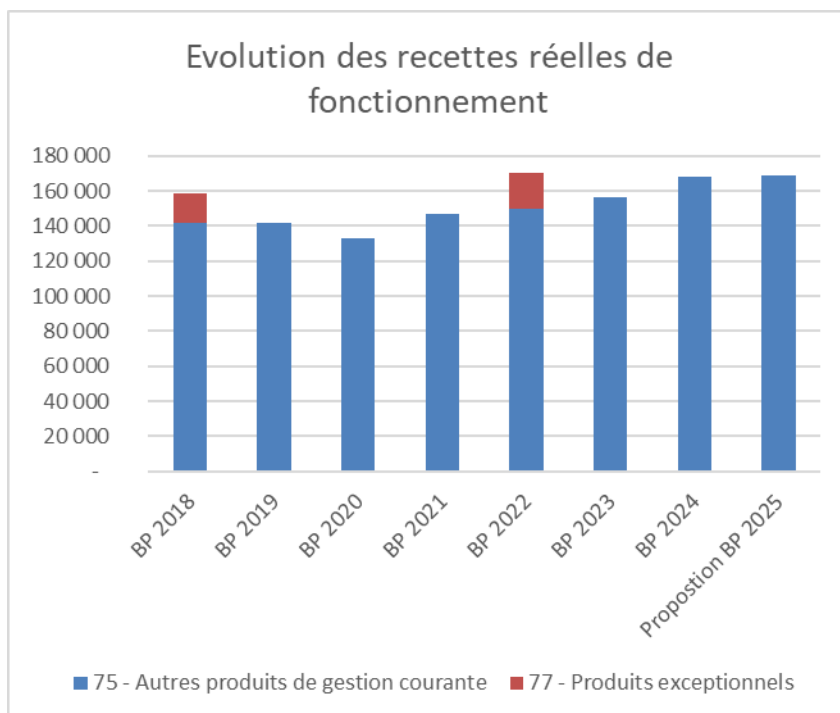
Observations sur les recettes réelles :

- **Autres produits de gestion courante (75) : 168 670 €**

Sur ce compte sont affectées les redevances d'exploitation R24 (163 300 €) et d'affermage (5 000 €). Pour mémoire, la redevance d'exploitation R24 est collectée par le délégataire DALKIA pour le compte de la commune, dans le cadre du contrat de délégation de service public. La perception de cette redevance permet le remboursement des annuités d'emprunts concernant les travaux de 1er établissement.

Lors du conseil municipal du 4 février 2025, la redevance R24 a été fixée à 38,89 € HT/Kwh.

Sur ce compte, il est également prévu le remboursement du fermier de la consommation d'eau 2025 à hauteur de 370 €.

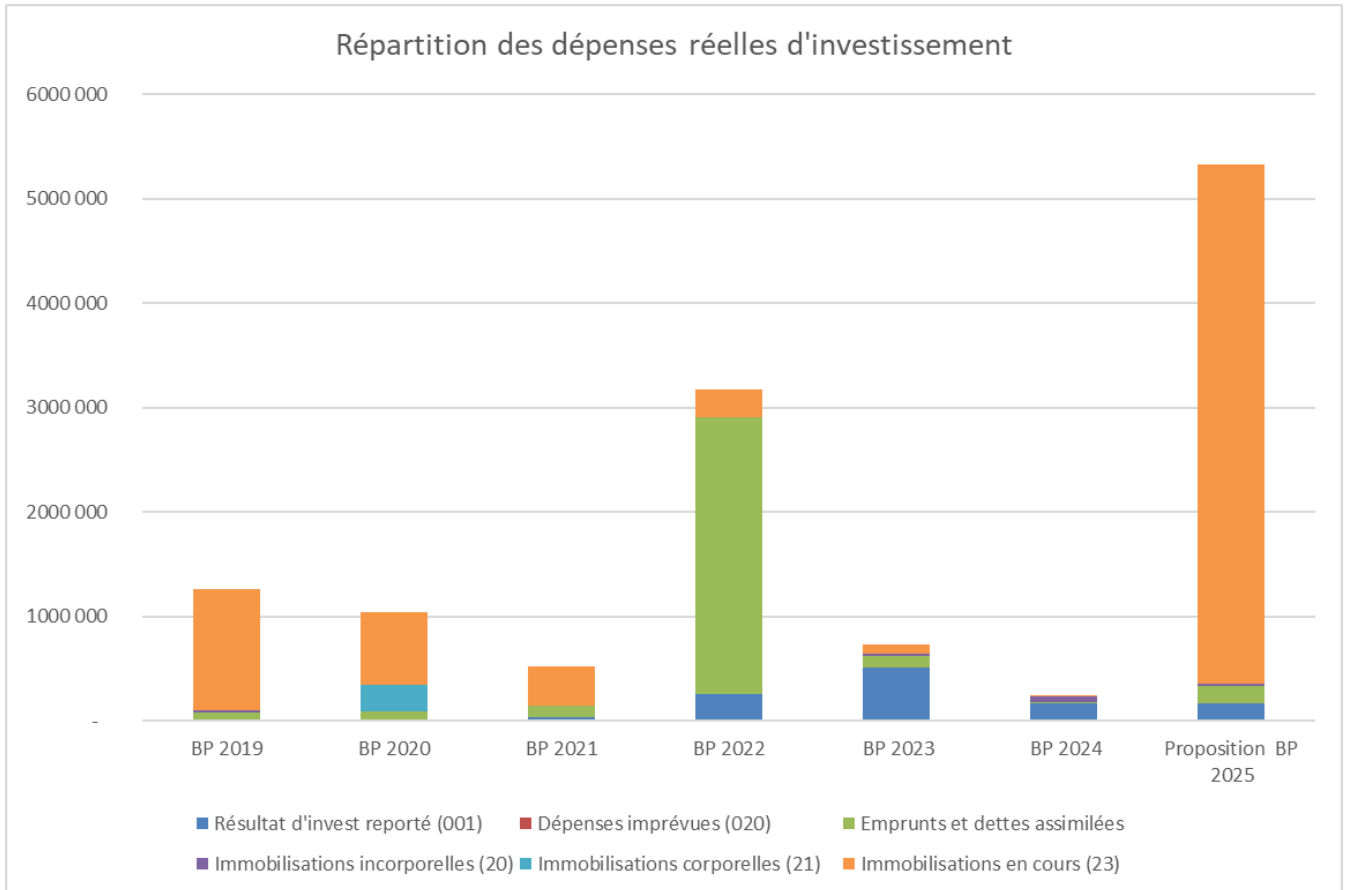


Pour rappel, il n'y a plus lieu de prévoir l'amortissement des subventions qui constituait une recette d'ordre, puisque le bien, objet des subventions, a été mis à disposition du fermier.

La section d'investissement

Les dépenses réelles

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Proposition BP 2025
Résultat d'invest reporté (001)			41 163	259 706	511 045	165 283	165 283
Dépenses imprévues (020)		-		-	-		
Emprunts et dettes assimilées	85 925	87 468	103 176	2 644 901	108 975	19 905	166 385
Immobilisations incorporelles (20)	16 020	-		-	19 580	48 378	30 543
Immobilisations corporelles (21)		254 201		-	-		
Immobilisations en cours (23)	1 159 543	700 000	380 000	270 500	90 695	560	4 967 589
TOTAL	1 261 488	1 041 669	483 176	3 175 107	730 295	234 126	5 329 799

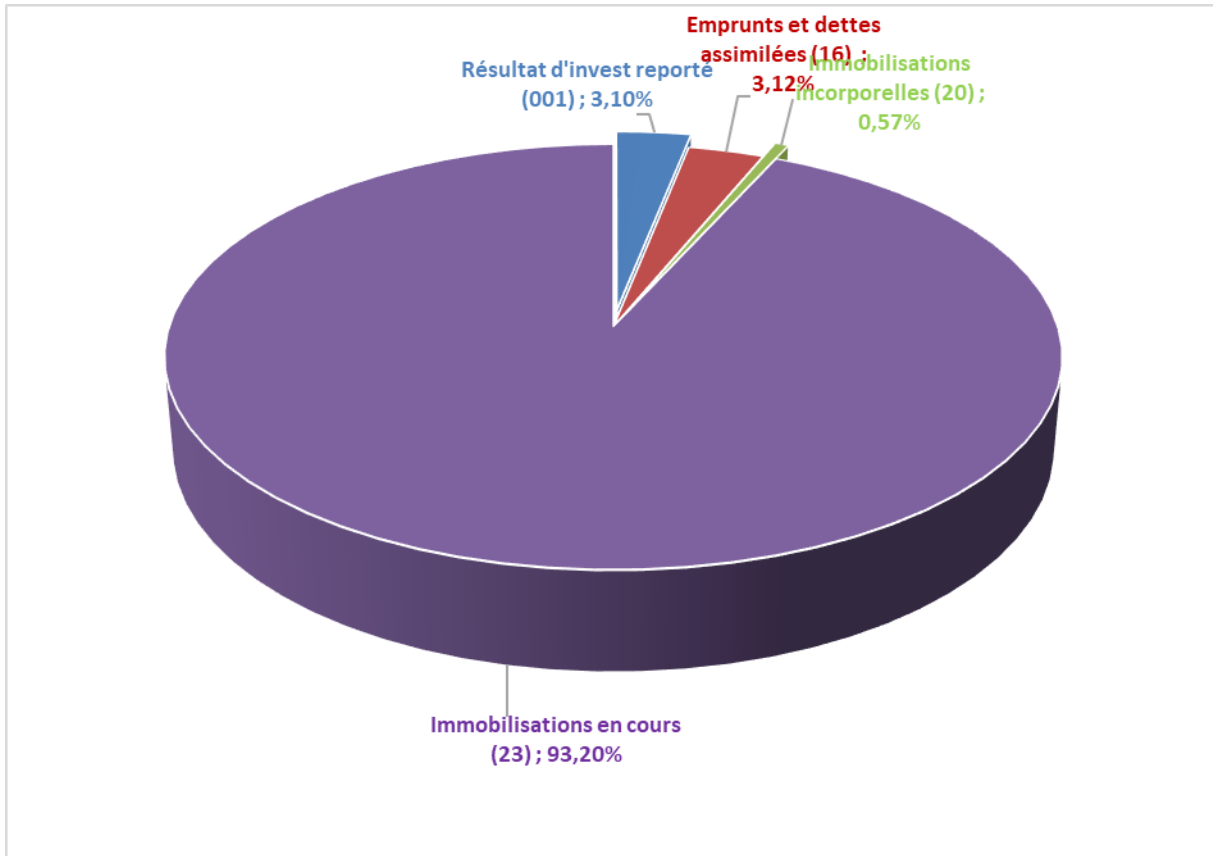


Les dépenses d'équipement sont constituées des crédits prévus pour le solde du programme de la 1^{ère} extension du réseau de chaleur et des crédits prévus pour le programme de la 2^{ème} extension du réseau comme suit :

Chapitre 23 - Immobilisations en cours – 4 967 589 €		
2315144- 1 ^{ère} Extension du réseau de chaleur	560	Solde de la maîtrise d'œuvre
2315145 : 2 ^{ème} extension du réseau de chaleur	425 029	Prestations intellectuelles : maîtrise d'œuvre des travaux, bureau de contrôle, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé , détection des réseaux, étude géotechnique
2313145 :Travaux de la 2 ^{ème} extension du réseau de chaleur	4 542 000	Estimation d'après l'avant-projet sommaire : chaufferie, réseaux et sous-stations pour le périmètre restreint (gendarmerie, complexe intercommunal et écoles Rose des Vents) et pour le périmètre dit de la zone nord avec sa liaison au réseau actuel. L'extension à la zone Sud est prévue sur 2026

Les autres dépenses réelles d'investissement sont constituées de :

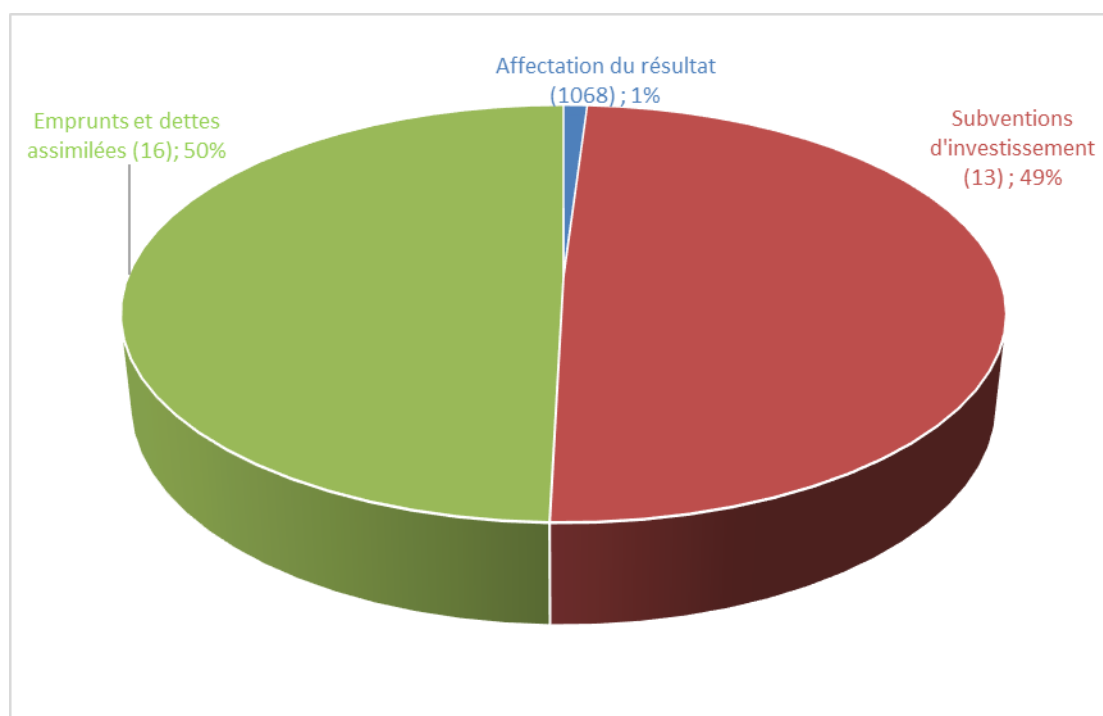
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles - 30 542,53 €		
2031- Etudes	10 637,50	Reste à réaliser de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de 2 ^{ème} extension du réseau chaleur
2031- Etudes	19 605,03	AMO pour le projet de 2 ^{ème} extension du réseau chaleur et prévisions
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées - 166 384,58 €		
1641 - Emprunts en euros	112 437,98	Remboursement du capital
1687 - Dette	53 946,60	Remboursement de l'avance sur investissement faite par la commune l'an dernier pour lancer la maîtrise d'œuvre des travaux de 2 ^{ème} extension du réseau de chaleur



Les recettes

Les opérations réelles

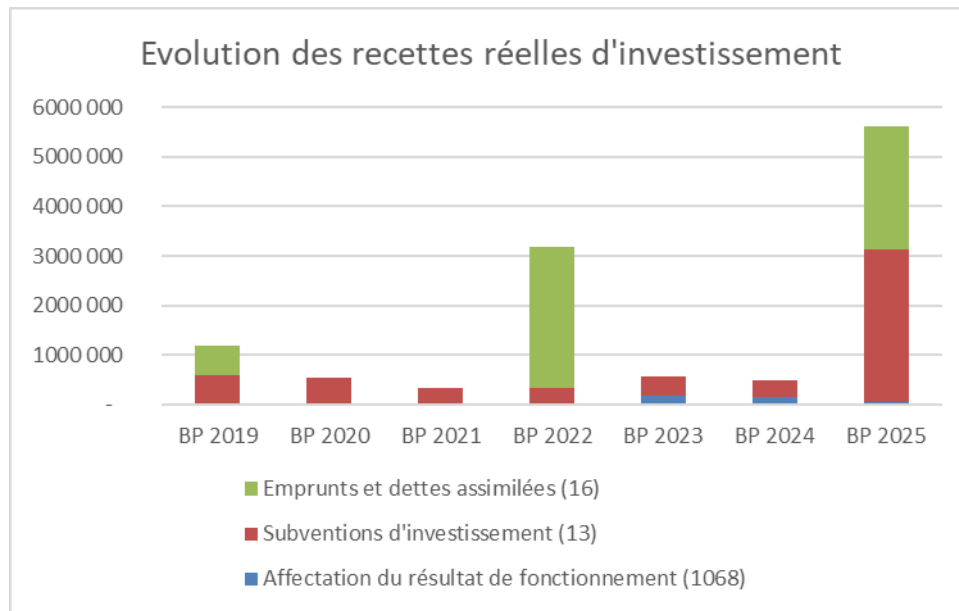
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Affectation du résultat de fonctionnement (1068)					182 412,50	136 280,22	54 222,88
Subventions d'investissement (13)	587 145	547 720	328 632	328 632,00	386 436,00	344 296,00	2 622 263,80
Emprunts et dettes assimilées (16)	600 000	-		2 846 474,63			2 632 283,00
Immobilisations corporelles (21)				-	-		
TOTAL	1 187 145	547 720	328 632	3 175 106,63	568 848,50	480 576,22	5 308 769,68



Les recettes réelles d'investissement sont constituées du solde de la subvention de l'ADEME (restes à réaliser) pour les travaux de la 1^{ère} extension du réseau de chaleur, du solde de la subvention de l'ADEME pour l'étude de faisabilité (restes à réaliser), ainsi que de subventions attendues pour le 2^{ème} projet d'extension du réseau de chaleur, un emprunt pour financer ce projet et de l'affectation de résultat de la section de fonctionnement.

13 - Subventions d'investissement - 3 086 546,80 €		
1311 - Subvention Etat	109 544	ADEME pour les travaux d'extension du réseau
1311 - Subvention Etat	12 153,40	ADEME pour l'étude de faisabilité
1311- Subvention Etat	2 400 566,40	Financements attendus pour le projet de 2 ^{ème} extension de réseau de chaleur : fonds chaleur de l'ADEME, CEE (en tout au moins 3 693 000 €)
16- Emprunt- 2 632 283 €		
1641- Emprunt	2 632 283	C'est le reste à charge maximum pour l'opération de 2 ^{ème} extension

		du réseau de chaleur, qui doit être financé par l'emprunt, qui sera remboursé par la R24. Le montant inclut également le solde de remboursement de l'avance consentie par la commune
10- Dotations, fonds divers, réserves - 54 222,88 €		
1068 - Autres réserves	54 222,88	Cette affectation d'un montant de 54 222,88 € a été décidée par délibération du 4 mars 2025, afin de pourvoir aux besoins de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024. Cette affectation réduit d'autant l'excédent reporté de la section de fonctionnement



Les opérations d'ordre (147 596,44 €)

Elles s'élèvent à 121 029,21 €.

Le montant de 9 719,43 € imputé au chapitre 040 correspond à une année de l'étalement sur 25 ans des indemnités de remboursement anticipé des 3 emprunts contractés auprès de la Banque des Territoires. Cette recette s'équilibre avec une dépense d'ordre de fonctionnement imputée au chapitre 042.

Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 111 309,78 € est imputé au compte 021.

